Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600255-20260320-20262003003-DE

COMMUNE DE BRIGNAC

1, Place du Souvenir

56430 BRIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de membres :
Présents : 11
En exercice : 11
Ont pris part : 11

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 20 mars à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de BRIGNAC, régulièrement convoqué par M. LE BRETON Martial, Maire sortant, le 16 mars 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme RIDARD Armelle, Maire

Présents Mme RIDARD Armelle, M. LUCAS Gérard, Mme ROUILLARD Françoise, M. MOREUL Joël, Mme LEGLATIN Isabelle, M. JAULME Fabien, Mme SORGE Claudia, M. CARLU Jérôme, Mme HUMEAU Anne-Christine, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme CADIEU Anaëlle.

Date de convocation :

16.03.2026

Absents :

Secrétaire : Mme HUMEAU Anne-Christine

Objet de la délibération : **Election des Adjoints.**

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de M. Gérard LUCAS ;

Le conseil municipal, par :
- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de M. Gérard LUCAS ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600255-20260320-20262003003-DE

INSTALLE

- Monsieur Gérard LUCAS en qualité de 1er adjoint ;
- Madame Françoise ROUILLARD en qualité de 2e adjointe ;
- Monsieur Joël MOREUL en qualité de 3e adjoint ;

- AUTORISE Madame RIDARD Armelle à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

MAIRIE DE BRIGNAC (Morbihan)

Armelle RIDARD